



AVIS PUBLIC

## **Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 740-1**

*(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 474.2)*

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 8 avril 2025, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 740-1 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement numéro 740 sur la gestion des matières résiduelles aux fins d'autoriser, sous certaines conditions, l'utilisation de conteneurs intérieurs pour les immeubles résidentiels de plus de huit logements construits après 2019**

Ce règlement municipal entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1 pendant les heures d'ouverture ou sur le site web de la Ville au [www.ile-perrot.qc.ca](http://www.ile-perrot.qc.ca).

Donné à L'Île-Perrot, ce 9 avril 2025,

**Jean St-Antoine**  
Directeur des affaires juridiques et greffier